

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 3 décembre 2010

Présidence : Jacques Stirnimann, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 11/2010 relatif à l'adoption du règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.
- d'abroger le règlement communal sur la taxe de séjour du 13 août 2008

Ainsi délibéré en séance du 3 décembre 2010

Le Président :
Jacques Stirnimann

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire
